



OFFRE D'EMPLOI

Journalière-Chauffeuse ou Journalier-Chauffeur temporaire

Sainte-Adèle est une ville dynamique et innovante qui possède tous les avantages d'une grande ville avec, en plus, toutes les beautés et le bien-être de la campagne. La proximité des centres urbains, du calme de la forêt, des lacs et des rivières, et la présence d'infrastructures récréotouristiques et sportives de premier plan font de Sainte-Adèle une ville où il fait bon vivre.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Effectuer différents travaux manuels;
- Effectuer les activités de déneigement;
- Conduire des véhicules pour fins de déplacements;
- Faire la vérification avant départ de tout équipement qui lui est confié et faire rapport écrit de toute défectuosité;
- Effectuer des travaux de signalisation;
- Apporter son aide aux collègues de façon ponctuelle pour toute tâche selon ses habiletés et connaissances;
- Collaborer à différents dossiers spéciaux ponctuels selon la demande de son supérieur;
- Les tâches ci-haut énumérées ne constituent pas un énoncé exhaustif et limitatif des tâches connexes pouvant être reliées à la fonction.

EXIGENCES

- Secondaire 5 (DES);
- Permis de conduire valide de **classe 3**;
- Dans un délai raisonnable, la ou le titulaire du poste devra réussir le cours santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et la certification SIMDUT;
- Capacité à travailler seul(e) ou en équipe;
- Capacité à accomplir des efforts physiques;
- Autonome, débrouillard(e) et responsable;
- Habiletés manuelles.

CONDITIONS DE TRAVAIL

HEURES DE TRAVAIL	38 heures / semaine ;
SALAIRE	29.53 \$ / heure à l'embauche ;
STATUT	Temporaire
DATE DE DÉBUT	Dès que possible.

Faites-nous parvenir votre candidature par courriel à rh@vdsa.ca!

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Seules les personnes retenues seront contactées. *Travailler à Sainte-Adèle, un choix tout naturel !*

La Ville de Sainte-Adèle souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Le masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.